

**Termes de Référence – TFT – Consultant Mohamed Mokhtar  
O/Mohamed Ahmed, Aioun Al Atrouss**

**A.** L'objectif de l'Initiative « Technology Fosters Tradition » – TFT – Technologie Fomente la Tradition, est de tester l'existence des droits d'usage des ressources naturelles (pâturages, source d'eau, régions humides et champs)) par la population sédentaire et par les pasteurs nomades dans une région située autour d'Aioun Al Atrouss et dont les confins restent encore à définir.

L'Initiative est financée par la Norvège, administrée par la Banque mondiale est conduite, suivie et mise en œuvre par l'administration mauritanienne. Les vrais acteurs, cependant, sont les paysans et pasteurs eux-mêmes.

Une description plus exhaustive des objectifs de l'Initiative se trouve dans la note « Note Conceptuelle » ci-annexée (légèrement mise à jour dans sa façon anglaise). L'Initiative ne comprend pas d'investissements. Elle s'appuie sur un partenariat avec la Banque mondiale, la GTZ et le gouvernement Mauritanian et les projets qu'ils ont exécutés, ou fait exécutés, le cas échéant, dans la zone cible.

**B.** Les tâches du Consultant consistent à :

1. Prendre note des objectifs de l'Initiative tel quels sont décrits dans la Note Conceptuelle, l'Accord de Don TF 051328-MAU en date du 30 septembre 2002, et les termes de référence du consultant principal Supras Consult, Lars Soeftestad. Le Consultant est invité de formuler ensuite des propositions afin d'améliorer l'approche, le cas échéant, durant la mise en œuvre.

2. Agir comme intermédiaire entre la population sédentaire et nomade ou de passage, de la zone ciblée, d'un côté, et les consultant principal et des consultants internationaux, le cas échéant, d'autre côté. Le Consultant établira le contact selon les normes traditionnelles et agira comme interpréteur tant que possible. Le Consultant avisera également, sur demande, les bailleurs de fonds et d'observateurs intéressés des activité de l'Initiative, le cas échéant.

4. Observer, dans la zone ciblée, le comportement des occupants du terrain et noter la cohérence ou discrédance, selon le cas, entre leur comportement réel et des constats faits au lancement de cette Initiative ou envers le consultant principal.

**C.** Les activités concrètes attendus du Consultant sont :

1. Visite régulière de la zone ciblée au moins une fois tous les quinze jours durant une journée. Une telle tour d'informaiton aura come objectif de s'informer, régulièrement, sur des evenemens – naturelles ou non – qui se passent dans la zone cible. Une recherche d'information moyennant des interrogations spécifiques de la population sera mené par le consultant uniquement sur demande précise antérieure du Consultant principal.

2. Participation aux rencontres entre le consultant principal, les consultants internationaux, le personnel des bailleurs, d'un côté, et la population ayant droit d'accès aux ressources naturelles de la zone ciblée, de l'autre côté.

3. Formuler (i) oralement, des observations envers le consultant principal et toute autre personne qu'il désigne, et (ii) par écrit, une fois par mois, sous la forme d'un rapport, résumer l'avancement des choses et ses propres réflexions. Tous les six mois le Consultant aura à préparer un rapport résumant les activités et les observations, durant les six mois précédents.

**D.** 1. Le Consultant prend note que d'autres consultants peuvent être recrutés par le Consultant principal. Cela ne doit pas forcément constituer une équipe dans le sens strict du mot, et TFT s'efforce de clarifier les tâches des uns et autres aussi clairement que possible. Néanmoins, le consultant est tenu de faire en sorte que son contribution valorise le travail de l'ensemble, et ne le contrevient pas.

2. La zone cible est constituée par le terrain décrit par le Tamourt de Chlim et le Gâat de Sâouana / Tamourt d'Oum Lelli – et les ressources naturelles qui d'une façon ou d'une autre dépendent de cette région.